REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20200212-2020_026-DE
Reçu le 13/02/2020
Publié le 13/02/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 12 février 2020

L'an deux mille vingt le douze du mois de février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 7 février 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, M. Paul DAVIN, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 4
Mme Marie-Andrée FESTA, M. Benoît GOSSELIN, Mme Florence MILLON, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 2
M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Marie-Andrée FESTA ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT-BONNET ET REVISION DU REGLEMENT DE SERVICE

Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a obtenu de la part de Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC – PACA) un soutien financier pour l'extension des horaires d'ouvertures de la bibliothèque. Ce concours particulier a été créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques de lecture publique, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales en faveur de l'accès au livre et à la lecture, de l'apprentissage du français et des langues, de la citoyenneté, de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (communes, intercommunalités et départements).

Rappelle que ce soutien financier demeure valable à compter de 2019 et pour une durée de cinq ans.

Précise que la DRAC conditionne l'octroi de ladite subvention part le maintien d'une amplitude hebdomadaire d'ouverture de 18h00 (sur la base d'un équivalent temps plein – ETP).

Précise que la commission « Environnement – social – bibliothèque » s'est réunie le 17 janvier 2020 pour aborder ce sujet, y compris de la révision du règlement de service. Les horaires d'ouvertures passent ainsi de 11h00 à 18h00 par semaine et pourraient se répartir comme suit :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
9h30-12h30					9h30-12h30
16h-18h30	16h-18h30	15h-18h30		15h-18h30	

AR Prefecture

005-200034502-20200212-2020_026-DE
Reçu le 13/02/2020
Publié le 13/02/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« *Nihil nisi a numine* »

Précise qu'un avis favorable a été rendu par les membres de ladite commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Valider l'extension des horaires d'ouvertures selon une amplitude hebdomadaire de 18h00 ;
- **ARTICLE 2 :** Valider le nouveau règlement de service de la bibliothèque de Saint-Bonnet-en-Champsaur qui prendra un effet immédiat ;
-

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**17**
Membres présents :	**15**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**2**	**Contre :**	**0**

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2020

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2020
Affiché ou publié le : 13 FEV. 2020

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR (Htes-Alpes)